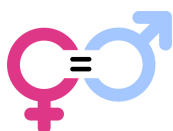


Les femmes et les élections européennes

Le saviez-vous?



À la suite des élections européennes de 1979, seules 16,6 % des membres du Parlement européen étaient des femmes.

En 2024, les femmes représentent 38,75 % des députés au Parlement européen.

En avril 2024, le Luxembourg est l'État membre affichant la plus forte proportion de femmes députées européennes, avec 66,7 %.

En avril 2024, la Roumanie est l'État membre présentant la plus faible proportion de femmes députées européennes, avec 15,2 %.

Moyens pour réduire les disparités de genre dans la représentation politique

QUOTAS DE GENRE :

Objectifs quantitatifs fixant la proportion de femmes ou de candidats de chaque sexe devant figurer sur une liste électorale.

Onze États membres ont adopté des lois imposant des quotas de genre sur les listes électorales pour les élections européennes :

Belgique, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Roumanie et Slovénie.

Ce qui s'est passé jusqu'à présent :

1979

Lors des premières élections européennes au suffrage universel direct, **Simone Veil** est élue première femme présidente du Parlement européen.

1999

Première mise en place de quotas de genre dans certains pays de l'UE.

2019

La représentation féminine au Parlement européen atteint un **record de 40,4 %**.

simone
veil

